

LES PROSPECTIVES POUR LES ANNÉES A VENIR

1/ L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE :

Nous ne reviendrons pas sur les détails de ce qu'est l'autoconsommation collective, ni les avantages et les inconvénients de ce modèle que nous vous avons longuement exposés lors de l'Assemblée Générale 2022.

En quelques mots, une opération d'autoconsommation collective permet de revendre à des consommateurs de proximité l'électricité produite par une installation PV quand il y a concomitance entre la production et la consommation. L'avantage pour les consommateurs est d'acheter en circuit court une électricité verte à un prix sécurisé sur le long terme sans aléas de variations des prix de marché de l'électricité. Pour notre société, la possibilité de valoriser son électricité à un prix plus intéressant, pas pour nous enrichir de façon éhontée mais pour pouvoir faire des installations qui ne sont pas économiquement viables au prix actuel de l'obligation d'achat. Cela pourra également être un débouché pour des installations PV qui arrivent en fin d'obligation d'achat.

Nous avons travaillé en 2022 à affiner le modèle économique et il se trouve que notre enthousiasme a été quelque peu douché par différentes réalités économiques :

- Malgré ce que nous pouvons entendre à droite ou à gauche, les « gros » consommateurs sont loin de payer l'électricité aussi cher que le particulier assujéti au T.R.V.E. (Tarif Réglementé de la Vente d'Electricité). Même s'ils ne bénéficient pas d'un bouclier tarifaire, à part pendant les Heures Pleines de Novembre à Février inclus, le reste de l'année ou pendant les heures creuses, ils paient souvent un tarif valant la moitié du fameux TRVE protégé par le bouclier tarifaire. Tant mieux pour eux, mais nous avons basé nos premières réflexions sur cette base.
- Nous pensions pouvoir également proposer un tarif soumis à une augmentation fixe sur 20 ans qui aurait, du coup, présenté une certaine attractivité même si notre tarif était très légèrement ou au mieux égal à celui du T.R.V.E. des particuliers. Là aussi, nos premières approximations n'étaient pas assez précises, et une fois tous les coûts affinés, nous nous rendons compte que la part des coûts sur 20 ans de l'entretien, la gestion, l'assurance, les loyers, etc. représentent environ 30 à 50 % du coûts des projets. La part de l'investissement n'est donc pas aussi massive que nous l'imaginions pour permettre de s'affranchir d'une indexation de nos tarifs sur un indicateur reconnu comme celui de l'inflation, des loyers, ou autre. Du coup, notre discours et notre attractivité sera moins claire et moins intéressante

que lorsque nous imaginions pouvoir indiquer aux futurs consommateurs à quel prix ils payeraient leur électricité dans 20 ans.

- Les coûts de calcul des factures de chaque auto-consommateur semblent plus élevés que ce que nous imaginions et cela est d'autant plus vrais si nous sommes obligés de multiplier le nombre de « petits » auto-consommateurs.

Pour toutes ces raisons, nous devons encore avancer sur les études et affiner nos modélisations avant de pouvoir s'engager massivement dans cette voie.

Cependant, nous nous rendons compte que pour lever un à un les différents obstacles, nous avons besoin d'avancer et donc de mettre en place une opération d'autoconsommation collective en route pour réellement se confronter aux difficultés. D'autres expériences existent (environ 5 au niveau national) ou sont en réflexion dans le réseau des Centrales Villageoises, mais aucune, pour l'instant, ne nous permet de modéliser l'opération que nous souhaitons mettre en place.

Alors qu'au début, nous imaginions démarrer le projet PV N°4 (voir point 2 ci-dessous) rapidement et basculer ces nouvelles installations dans l'opération d'Autoconsommation Collective, nos différentes études nous incitent à la prudence et nous vous proposerons donc, pour ne pas rester sur le bord de la route à regarder passer le train, de lancer l'opération d'Autoconsommation Collective en y intégrant dans un premier temps uniquement la toiture de la Maison de l'Aventure qui par sa taille (15 kWc) et son coût (27 000 €) ne risque pas de mettre en péril le reste de la société VercorSoleil. Le dimensionnement de cette installation permettra d'accueillir nos premiers auto-consommateurs et, ainsi, d'améliorer notre compréhension du modèle et d'évaluer ses coûts intrinsèques (gestion des auto-consommateurs). Il ne devrait pas être trop compliqué d'arriver à vendre 100 % de cette production en autoconsommation avec un tarif proche de celui du TRVE.

Dans le cas le plus défavorable, où nous ne pourrions pas mettre l'opération d'Autoconsommation collective en route et que nous resterions avec cette toiture sur de la revente totale, les prix d'achat de l'obligation d'achat ayant bien remonté, nous vendrons l'électricité à 14,33 cts€/ kWh au lieu des 16,5 cts€/kWh que nous espérons atteindre avec l'ACC. Dans tous les cas, ce toit ne sera pas « rentable » en termes comptables avec une Valeur Actualisée Net de - 4500 € à 20 ans (un solde cumulé de trésorerie de 29 000 € à 20 ans) en cas de revente totale et avec une Valeur Actualisée Net de +79 € à 20 ans (un solde cumulé de trésorerie de 34 000 € à 20 ans) si on revend 100 % de la production en autoconsommation collective.

Nous vous proposons donc de valider le démarrage de l'opération d'autoconsommation collective en y basculant la toiture de la Maison de l'Aventure dès qu'elle est réalisée et en privilégiant dans un premier temps comme auto-consommateur les collectivités locales (Communes, Communauté de Communes, PNR du Vercors) qui souhaitent s'associer à la démarche. L'association Maison de l'Aventure qui gère le bâtiment du PNRV sur lequel sera

installée les panneaux pourra également participé à cette opération. Enfin, si un complément de consommateurs est nécessaire pour arriver à 100 % d'autoconsommation, nous pourrons ouvrir l'opération aux associés de VercorSoleilL qui seront probablement plus compréhensifs que les autres habitants aux péripéties d'une telle opération pionnière.

Pour la suite, nous allons, a priori, continuer d'étudier des toitures de la même taille, entre 9 et 36 kWc, qui pourraient être intégrées dans l'opération de consommation collective au rythme des demandes que nous recevrons de candidats auto-consommateurs. Mais il faudra pour cela arriver à affiner un modèle économique viable sur le long terme.

2/ PROJET PV N°4:

2.1 Périmètre retenu :

Pour ce projet N°4, nous avons 3 propositions de toitures qui ont été retenues. D'autres toitures étaient envisagées mais pour différentes raisons, principalement administratives, nous ne pouvons pas les intégrer dans ce projet PV N°4.

Les 3 toitures retenues sont les suivantes :

- La Maison de l'Aventure à La Chapelle en Vercors : Installation de 15 kWc dont nous avons déjà parlé. Cette toiture peu rentable présente l'intérêt de pouvoir « aller vite » avec, a priori, peu de contraintes et qui permettra de rentrer dans le dur de l'expérimentation d'opération d'Autoconsommation collective. La toiture appartient au PNR du Vercors.
- L'étable de Gérald Idelon à Saint Martin en Vercors : Installation d'environ 75 kWc avec un productible plutôt intéressant. Cependant il y a des incertitudes sur le coût du raccordement.
- L'étable de Fabrice Bontoux à Saint Martin en Vercors également : Installation a minima de 101 kWc, avec une possibilité de 200 kWc. Cependant les toitures sont orientées Est-Ouest et il faudra donc travailler avec le bureau d'étude PV pour savoir quel est la puissance la plus intéressante.

2.2 Avancée du projet :

Comme cela avait été voté en Assemblée Générale 2022, nous avons lancé les études sur ces trois toitures pour lesquelles nous avons obtenu les promesses de bail.

L'étude PV va être lancée bientôt avec le bureau Eepos qui nous a accompagné sur le projet

PV N°3. L'étude Structure se fera avec le bureau AIS qui nous a accompagné sur tous nos projets.

Nous allons demandé une aide à la région AURA pour ces études dans le cadre du dispositif STARTER ENR. Le budget estimé des études est de 15 000 €, ce qui nous permettra d'avoir une aide de 8 750 € de la région.

Nous allons également lancer prochainement les demandes de raccordement afin d'avoir une vision globale des coûts des projets.

2.3 Prochain point d'étape :

Nous espérons pouvoir vous présenter un budget finalisé lors de cette A.G. pour pouvoir vous demander votre aval, ou non, pour ce nouveau projet PV N°4 mais nous avons pris trop de retard pour avoir des chiffres fiables. Nous reviendrons donc vers les associés pour un vote électronique d'ici quelques mois sur le lancement ou non du projet selon les devis obtenus par les différents partenaires (Installateurs candidats, Enedis pour le raccordement, etc.). Nous pourrons alors lancer une nouvelle collecte de fonds propres ou envisager peut-être d'avoir recours pour la première fois à des Comptes Courants d'Associés (C.C.A.). Les C.C.A. sont des prêts octroyés par les associés à la société. Ils ont l'avantage par rapport à la prise de participation en fonds propres d'avoir un échéancier de remboursement clair et précis qui offre une meilleure visibilité aux associés que la prise de nouvelles parts.

Comme proposé dans le point précédent, nous vous demandons juste votre accord pour lancer les travaux sur la Maison de l'Aventure que nous intégrerons par la suite dans un projet PV N°4 plus global si celui-ci voit le jour. Cela permettra d'inclure les coûts des travaux de cette installation dans un prêt bancaire global.

3/ JEUNES NAVETTE INTERVILLAGE ET ZOES :

3.1 : Zoé 2 :

Lors de l'AG 2022, nous avons acté collectivement d'investir 5 000 € de nos fonds propres dans l'achat d'une nouvelle Zoé de deuxième génération ayant une plus grande autonomie, sous réserve d'obtenir le cofinancement du reste du véhicule. Nous avons obtenu ce cofinancement de l'Agence Nationale de Cohésion du Territoire à travers l'Appel à Manifestation d'Intérêt Avenir Montagnes Mobilité.

Comme expliqué en AG 2022, l'intérêt d'un véhicule avec plus d'autonomie est d'offrir le service d'autopartage à des personnes qui n'osent pas prendre le véhicule Zoé 1 si il faut le recharger à mi-parcours. Cela devrait permettre également de le proposer aux collectivités locales

pour leur salariés qui font des formations ou ont des rendez-vous à Valence ou Grenoble. Sur ces distances, le coût de la Zoé devient intéressant également pour les collectivités.

La Zoé devrait arriver dans le courant de ce mois d'Avril 2023. En parallèle, la Commune de Saint Martin en Vercors a équipé le mur extérieur de son atelier communal d'une prise Green Up pour la recharge de la Zoé. Nous placerons donc un véhicule à La Chapelle en Vercors et un véhicule à Saint Martin en Vercors que nous alternerons en fonction des demandes liées à l'autonomie des véhicules. Le conseil de gestion a également décidé de proposer ce véhicule avec une plus grande autonomie à un tarif légèrement supérieur.

Au bout d'un an, donc pour l'AG 2024, nous ferons un bilan de l'utilisation des deux véhicules et nous pourrions au besoin décider de revendre la Zoé 1 qui vaut, pour l'instant, le même prix que celui auquel nous l'avons acheté il y a 3 ans.

3.2 Jeune Navette Intervillages :

En même temps que notre candidature à l'AMI Avenir Montagnes Mobilité pour la Zoé 2, un appel à projet émanant de la Mutuelle Sociale Agricole est sorti avec pour objectif de favoriser les déplacements des jeunes dans les territoires ruraux. Nous avons donc monté un projet commun avec l'Espace de Vie Sociale Vertapop pour essayer de mettre en place une navette électrique qui permettrait aux jeunes du plateau de participer plus facilement aux activités péri ou extra scolaires souvent proposées au centre bourg. Le constat chiffré sur l'accueil péri-scolaire du mercredi des Marmottons est que 30 % des enfants de La Chapelle y participent, alors qu'au maximum ce sont 10 % des enfants des autres villages qui sont accueillis. Le même constat est fait dans les activités de la Maison Pour Tous, du Club Alpin Français ou de l'atelier Cirque.

L'E.V.S. Vertapop a été lauréat de l'Appel à Projet de la M.S.A. pour une aide de 50 % sur un poste de chauffeur à mi-temps pour conduire cette navette et réfléchir et coordonner l'utilisation de ce véhicule pour une période de 3 ans d'expérimentation. VercorSoleilL a reçu une aide de 50 % de l'Agence Nationale de Cohésion du Territoire à travers l'Appel à Manifestation d'Intérêt Avenir Montagnes Mobilité pour l'achat du minibus électrique et son entretien pendant 3 ans. Les associés consultés par voie électronique ont approuvé à une très large majorité le cofinancement de ce projet.

Pour VercorSoleilL, l'engagement de ses fonds propres pour ce projet se monte à 7 253 € en théorie.

VercorSoleilL facturera à la Maison de l'Aventure l'usage du véhicule à un prix de 0,25 cts€/km. Ce véhicule quand il ne sera pas utilisé par l'EVS Vertapop ou les autres associations du Plateau sera mis à disposition sur la plateforme d'autopartage comme les Zoé mais à un prix de 0,60 cts/km, électricité incluse.

Le chauffeur coordinateur aura également pour tâche d'assister, si besoin, les bénévoles de VercorSoleilL pour la gestion des mises à disposition des Zoé ou du minibus en échange, éventuellement, d'une facturation de service de la part de l'E.V.S. Ce chauffeur coordinateur aura également pour tâche dans le cadre de l'expérimentation sur 3 ans de réfléchir à une utilisation par d'autres publics que les enfants et les jeunes si un besoin est identifié (par exemple des navettes vers les lycées en début et fin de semaine quand les services de transports en commun ne sont pas pertinents). Il devra également durant la dernière année d'expérimentation réfléchir à la pérennité de son poste financièrement quand la subvention de la M.S.A. sera épuisée.

La navette a été livrée le 28 mars et la chauffeuse recrutée le 20 mars.

4/ PROJET PV N°5 :

Nous sommes déjà à la recherche des toitures pour le projet PV N°5 avec des pistes sur Saint Agnan en Vercors pour de grandes surfaces sur des bâtiments agricoles (plusieurs centaines de m²) et sur La Chapelle en Vercors, où nous ne désespérons pas de finir par faire des toitures du type caserne des pompiers, garage de la SRADA ou des bâtiments de la zone industrielle.

Nous espérons avoir suffisamment avancé en 2023 pour vous présenter ce projet à l'AG 2024.

5/ ET TOUJOURS PLEIN DE PROJETS QUI MÉRITERAIENT QUE NOUS Y CONSACRIONS PLUS DE TEMPS :

Pico Electricité :

Une fois le travail sur l'autoconsommation collective bien avancé, une des tâches dévolues à notre nouvelle salariée sera de systématiser la recherche d'opportunités sur la pico-hydro électricité sur les cours d'eau du plateau du Vercors Sud.

Moulin de la Mûre :

Nous continuerons également à offrir nos conseils à la Commune de Vassieux en Vercors et à l'association Vespa sur le projet de production électrique à partir du Moulin de la Mûre s'ils souhaitent continuer dans ce sens et que les mesures en cours révèlent un potentiel intéressant.

Solarcoop :

Si des personnes sont intéressées à nouveau en 2023 pour l'achat de kit Solarcoop à monter soi-même, nous organiserons un nouvel achat groupé de kits PV.